Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

REGLEMENT DE SERVICE

La commune de CASTILLON D'ARTHEZ exploite en régie directe le service public industriel et commercial (SPIC) du Café Communal ci-après dénommée comme tel ou « le service ».

Article 1er. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les rapports entre les usagers et le service.

Article 2e. Principes généraux du service et définitions

Le service est chargé d'exploiter, à ses risques et périls, le service du Café Communal comprenant la gestion et l'exploitation des ouvrages y afférents et, en conséquence la sécurité, le bon fonctionnement, l'entretien, la réparation et le renouvellement des ouvrages.

Ces ouvrages du service appelés comprennent notamment :

- Un bâtiment comprenant un office, un bar, une salle d'une capacité d'accueil de 50 personnes, un espace sanitaire ;
- un espace extérieur ;
- le mobilier nécessaire à l'activité (tables, chaises, vaisselle, équipements de l'office, percolateur, moulin à café, tireuse à bière, vitrines réfrigérées, lave-vaisselle, machine à glaçons…).

Les services comprennent notamment :

- boissons chaudes et froides non alcoolisées ;
- boissons alcoolisées (licence IV) ;
- repas ;
- sandwiches ;
- tapas ;
- accueil de clientèle de groupes sur réservation ;
- mise en place de programmes et d'animations régulières (karaoké, soirées dansantes, concerts, retransmissions sportives…) ;
- privatisation du service occasionnellement pour l'accueil de manifestations, réceptions ou évènements divers (ex : festivités organisées par la Commune ou par des associations locales à destination des administrés…) sur autorisation de la Commune.

Article 3e. Modalités de fourniture du service

Les usagers du service ordinaire sont la clientèle habituelle de ce type d'établissement, sans particularité.

La Commune se réserve de droit de bénéficier sans surcoût de la privatisation de l'établissement. Elle fera la réservation nécessaire au moins un mois à l'avance.

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

Les associations présentant un intérêt communal organisant des festivités bénéficieront de ce même droit sous réserve d'une validation préalable par la Commune. Les demandes devront être présentées au plus tard un mois à l'avance.

Article 4e. Contenu et obligations du service

Le service est tenu d'être fourni aux conditions du présent règlement.

Sont compris dans le service :

- le service de boissons ;
- la restauration ;
- les animations ;
- la gestion des réservations et plannings d'occupation ;
- le nettoyage et l'entretien des locaux, y compris espaces extérieurs.

Article 5e. Périodes d'ouverture

Le service fonctionne toute l'année.

Il sera ouvert à titre habituel :

- de 18h à 00h00 le vendredi,
- de 9h30 à 12h30 puis de 18h à 00h00 le samedi,
- de 10h à 13h le dimanche.

Les horaires pourront évoluer suivant la fréquentation du café communal et lors d'événements spéciaux.

Article 6e. Travaux d'entretien courant

Ces travaux sont exécutés toute l'année à la condition qu'il n'en résulte aucune perturbation pour le service.

Article 7e. Travaux de gros entretien, de renouvellement et d'extension

Tous travaux programmables exigeant la mise hors service des ouvrages sont exécutés après décision de fermeture exceptionnelle prise par la Commune.

Article 8e. Obligations et responsabilités des usagers

Chaque usager devra respecter le présent règlement.

Toute personne créant un trouble par son comportement ou ses propos sera susceptible de se voir priée de sortir de l'établissement et ses abords sans délais par les agents en charge du service. Ces derniers devront en informer immédiatement par tous moyens les services ou responsables de la Commune. Une mesure d'exclusion temporaire d'une durée maximale d'une année de l'établissement pourra être prise à l'encontre des fauteurs de trouble.

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

ANNEXE TARIFAIRE

LES TARIFS CI-DESSOUS SONT EXPRIMES EN TTC

I. CONSOMMATIONS

	PRIX TTC EN EUROS
RICARD 2cl	2,50 €
BABY 2cl	2,50 €
WHISKY 4cl	5,00 €
MARTINI 4cl	2,50 €
PORTO 8cl	3,00 €
GET 4cl	2,50 €
MALIBU 2cl	2,50 €
RHUM 2cl	2,50 €
SUZE 4cl	2,50 €
PACHARAN 4cl	2,50 €
COGNAC 4cl	4,00 €
ARMAGNAC 4cl	4,00 €
PASTIS 2cl	2,50 €
GIN 2cl	2,50 €
VODKA 2cl	2,50 €
LIQUEUR MANZANITA 2cl	2,50 €
KIR	2,50 €
FRAISE	2,50 €
BIERE PRESSION 25 cl	2,50 €
BIERE PRESSION 50 cl	5,00 €
BIERE PICON 25cl	3,00 €
PANACHÉ 25cl	2,50 €
BIERE SANS ALCOOL	2,50 €
VERRE VIN BLANC SEC 12,5 cl	2,50 €
VERRE VIN BLANC SEC SUP 12,5 cl	3,00 €
VERRE VIN BLANC DOUX 12,5 cl	2,50 €

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

Article 9e. Conditions particulières du service

Les agents en charge de l'exécution du service pourront décider la fermeture immédiate de l'établissement en cas d'urgence, sous réserve d'en informer immédiatement par tous moyens les services ou responsables de la Commune.

Des heures complémentaires pourront être effectuées, après accord de la hiérarchie.

Article 10e. Tarification

Les tarifs sont fixés ou approuvés par délibération du Conseil municipal. A l'adoption du présent règlement, ils sont fixés conformément à l'annexe figurant au présent document.

Article 11e. Conditions de paiement

L'encaissement des produits se fera selon les modalités qui seront définies dans les actes créant la régie de recettes correspondantes. Seront notamment acceptés les modes de règlement suivants : numéraire, carte bancaire et mandat administratif.

Article 12e. Date d'application

Le présent règlement est mis en vigueur à compter du 1er juillet 2025.

Article 13e. Modification du règlement

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par le Conseil municipal et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial. Toutefois, ces modifications ne peuvent entrer en vigueur qu'à condition d'avoir été portées à la connaissance des usagers.

Article 14e. Clause d'exécution

Le maire, les agents du service habilités à cet effet et le receveur municipal, en tant que de besoin sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent règlement.

Délibéré et voté par le conseil municipal de CASTILLON D'ARTHEZ dans sa séance du 27 juin 2025.

Le maire

Gilles MARDELLE

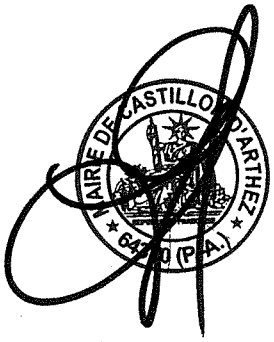

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

VERRE VIN BLANC DOUX SUP 12,5 cl	3,00 €
VERRE VIN ROUGE 12,5 cl	2,50 €
VERRE VIN ROUGE SUP 12,5 cl	3,00 €
VERRE VIN ROUGE SUP+ 12,5 cl	4,00 €
VERRE VIN ROSÉ 12,5 cl	2,50 €
BOUTEILLE VIN BLANC SEC 75cl	15,00 €
BOUTEILLE VIN BLANC SEC SUP 75cl	18,00 €
BOUTEILLE VIN BLANC DOUX 75cl	15,00 €
BOUTEILLE VIN BLANC DOUX SUP 75cl	18,00 €
BOUTEILLE VIN ROUGE 75cl	15,00 €
BOUTEILLE VIN ROUGE SUP 75cl	18,00 €
BOUTEILLE VIN ROUGE SUP+ 75cl	20,00 €
BOUTEILLE VIN ROSÉ 75cl	12,00 €
BOUTEILLE VIN ROSÉ SUP 75cl	18,00 €
SIROP A L'EAU	1,00 €
PULCO	1,00 €
LIMONADE	1,70 €
JUS DE FRUITS	1,00 €
JUS DE FRUITS 25cl	2,00 €
SODAS/SOFTS	2,00 €
EAU GAZEUSE 33cl	1,50 €
EAU MINERALE 50cl	1,00 €
CAFÉ	1,50 €
CAFÉ AU LAIT	1,70 €
CHOCOLAT CHAUD	2,00 €
THÉ/INFUSION	2,00 €
SUPPLÉMENT (sirop, soda, tonic, crème, eau gazeuse)	0,20 €
VERRE DE LAIT	1,50 €
COCTAILKS	6,00 €
SANGRIA/PUNCH	5,00 €

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_04-DE

COCKTAILS SANS ALCOOL	4,00 €
BAGUETTE	1,20 €
PAIN	1,30 €
CHOCOLATINE	1,20 €
CROISSANT	1,20 €
PAIN AU RAISIN	1,30 €
DEMIE PLANCHE CHARCUTERIE/FROMAGE	5,00 €
PLANCHE CHARCUTERIE/FROMAGE	10,00 €
PLANCHE CHARCUTERIE + PATÉ	14,50 €

II. PRESTATIONS

	PRIX TTC EN EUROS
Privatisation de la structure - Demi-journée (hors consommations)	250,00
Privatisation de la structure – Journée (hors consommations)	500,00

Publié le : 01/07/2025 12:01 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34327